



SERVICES ADMINISTRATIFS
PROCÉDURE DE RECRUTEMENT
AVIS PUBLIC N°003/2018

L'ambassade du Brésil à Paris rend public qu'elle entame une procédure de sélection, dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mai 2018, en vue de recruter un **AUXILIAIRE D'APPUI** pour exercer, prioritairement, les fonctions de Majordome dans la Résidence officielle de l'Ambassadeur du Brésil en France.

2. Le candidat sélectionné devra réaliser les activités relatives à son poste, ainsi que celles que définira son supérieur hiérarchique, en fonction des besoins du service.
3. Le candidat devra prouver d'expérience dans des fonctions similaires.
4. Le **salaires brut mensuel** est de 1 744,00 euros (mille-sept-cent-quarante-quatre euros).
5. Pour participer à cette procédure de sélection, la maîtrise orale du portugais et/ou du français est exigée. Le candidat devra également présenter les originaux et déposer des photocopies des pièces suivantes, relatives aux qualifications et exigences essentielles:

- i. preuve qu'il (elle) est âgé(e) d'au moins 25 ans ;
- ii. *Curriculum Vitae* ;
- iii. pour les candidats non-français, un document justifiant de la régularité de leur situation en France et les autorisant à exercer une activité rémunérée (35 heures hebdomadaires) ;
- iv. copie de la carte vitale ou de l'attestation de la sécurité sociale ;
- v. extrait de casier judiciaire (« bulletin n° 3 »), de moins de six mois, émis **par les autorités françaises** et délivré gratuitement, à demander à l'adresse suivante ou en ligne :

Casier Judiciaire National
107, rue du Landreau
44317 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 51 89 89 51

- vi. certificat de niveau d'études ;
- vii. pour les candidats brésiliens :



- de sexe masculin, attestation de la régularité de leur situation au regard de leurs obligations militaires ;
- preuve de la régularité de leur situation au regard de leurs obligations électorales (certificat de quittance électorale émis sur le site www.tse.gov.br ou par les bureaux de la Justice électorale du Brésil) ;
- déclaration sur l'honneur que n'occupe pas de poste, d'emploi ou de fonction dans un organisme public au Brésil (document en annexe du formulaire d'inscription);
- déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est conscient que l'emploi auquel il postule n'est pas un emploi de la fonction publique régi par le droit brésilien (document en annexe du formulaire d'inscription) ;

viii. pièce d'identité ou passeport en cours de validité ;

ix. preuve d'expérience dans des fonctions similaires ;

x. références d'anciens employeurs ;

xi. disponibilité immédiate pour occuper le poste.

6. Le candidat retenu pour le poste devra présenter, à une date qui sera précisée en temps voulu, une attestation d'aptitude physique et mentale. Tout frais découlant de cette exigence sera entièrement à la charge du candidat.

7. Si le candidat possède plus d'une nationalité, dont l'une brésilienne, il devra obligatoirement répondre à toutes les exigences faites aux candidats brésiliens.

8. Les candidats devront se présenter, jusqu'au 31 mai 2018, entre 9h30 et 18h, à l'ambassade du Brésil à Paris (34, cours Albert 1er – 75008 Paris), munis de toutes les pièces énumérées dans le 5^e paragraphe du présent avis, ainsi que des photocopies demandées, et du **FORMULAIRE D'INSCRIPTION** à la procédure de recrutement dûment rempli, sur lequel doivent figurer, entre autres informations, l'adresse, le numéro de téléphone et l'email de l'intéressé(e). À défaut, les candidats pourront envoyer les pièces par courrier, en indiquant l'objet (présentation de candidature au poste **d'Auxiliaire d'appui / Avis n° 003/2018**) sur l'enveloppe. Seuls les plis postés jusqu'au dernier jour de la période des inscriptions et reçus à l'ambassade jusqu'au 05/06/2018, seront recevables, cachet de la Poste faisant foi. **Aucune candidature incomplète, qui ne remplit pas toutes les conditions au moment de l'inscription, ou de candidats ayant un visa d'étudiant, et aucun dossier envoyé par fax, par email, ou posté au-delà du délai fixé ne seront acceptés.**

9. La commission de sélection examinera l'ensemble des pièces présentées par les candidats et publiera la liste des candidats admis pour l'étape suivante, au plus tard sept jours ouvrables après la fin des inscriptions.

10. Les candidats admis seront contactés par email, lettre ou téléphone, pour l'étape suivante du processus de sélection, consistant en un entretien qui se déroulera au siège de l'ambassade. Les candidats sont entièrement responsables des coordonnées indiquées pour être contactés.



11. L'entretien permettra d'évaluer, entre autres, la maîtrise orale du portugais et/ou du français du candidat, ainsi que ses aptitudes pour le poste.
12. Le candidat choisi devra débiter ses activités à partir de la date déterminée par l'ambassade du Brésil à Paris.
13. L'admission à l'issue de la dernière étape du présent processus de sélection ne constitue pas une promesse d'embauche.
14. Le résultat du présent processus aura une durée de validité de douze mois, à partir de la date de sa publication.
15. Le contrat de travail, qui prévoit une période d'essai de deux mois, sera régi par le droit du travail français.
16. Les cas non prévus par cet avis seront décidés par la commission de sélection.
17. Les candidats pourront demander des informations supplémentaires concernant le processus de sélection auprès des services administratifs de l'ambassade du Brésil à Paris, uniquement par email, en s'adressant à administ.paris@itamaraty.gov.br.

Paris, le 9 avril 2018.


Fabiana Radtke Schwarz
Chef des services administratifs

